

2025-054

**BUDGET DE L'EHPAD –
MODIFICATION DES ENGAGEMENTS PRÉVISIONNELS DE RECETTES
ET DE DÉPENSES ET DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 novembre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Sylviane DUCHOSAL, Vice-Présidente, par suppléance, pour le Président empêché.

Rose PAVIET est désignée secrétaire de séance.

Présentes :

Mesdames Sylviane DUCHOSAL (Vice-Présidente), Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL, Rose PAVIET

Excusé :

Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

En cours de remplacement :

Madame Sylvie FONDARD

Date de publication : 28 novembre 2025 au 28 janvier 2026

La Décision Modificative n°1 permet d'ajuster les crédits inscrits au BP 2025 compte tenu de l'exécution budgétaire. En effet, il y a lieu :

- Pour la partie dépenses :

1. D'augmenter les crédits du groupe 2 (dépenses afférentes au personnel) d'un montant de 40 000.00 €, afin de tenir compte des dépenses liées à l'absentéisme du personnel. En effet, pour l'exercice 2025, l'EHPAD est confronté à une forte tension sur le plan des ressources humaines. Plusieurs départs successifs au sein des équipes soignantes ont fragilisé l'organisation interne et accentué les difficultés de recrutement déjà présentes sur le secteur médico-social. Cette situation a eu pour conséquence une hausse de l'absentéisme rendant indispensable un recours plus fréquent à des remplaçants, aux intérimaires et vacataires afin de maintenir la qualité de l'accompagnement des résidents.

- Pour la partie recettes :

1. D'augmenter les crédits du groupe 1 (produits de la tarification) des montants suivants :

- 17 450.51 € déterminés par la revalorisation des mesures nouvelles de la dotation globale de l'ARS en date du 23 juin 2025.

2. D'augmenter les crédits du groupe 2 (Autres produits relatifs à l'exploitation) des montants suivants :

- 40 000,00 € correspondant à l'augmentation de l'aide financière accordée par la Communauté de communes Les Versants d'Aime, afin de pallier les difficultés de recrutement et d'absentéisme.

3. De diminuer concomitamment les crédits des groupes 1 et 2 des montants suivants :

- 602.55 € afin de tenir compte de la baisse d'activité de l'accueil en journée.
- 16 847.96 € en prenant en compte la diminution du remboursement sur les rémunérations du personnel, qui sont inférieurs aux prévisions du Budget Prévisionnel.

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 40 000.00 €.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 6
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 6
- nombre de votes « pour » : 6
- nombre de votes « contre » : 0

Vu les articles R.314-7 et R 314-243 du CASF relatifs à l'EPRD,

Vu les articles L1612.1 et L1612.20 (adoption et exécution du budget) et L2311.1 et 2343.2 (budgets et comptes du CGCT),

Vu l'instruction codificatrice M22,

Vu la délibération du 27 mars 2025 relative à l'EPRD 2025,

DÉCIDE de modifier l'EPRD 2025 pour l'EHPAD « La Maison du Soleil » sous la forme d'une décision modificative N°1 dont les montants sont inscrits dans le tableau en annexe de la délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 28 NOVEMBRE 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

La Vice-Présidente,

Rose RAVIET
C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

Sylviane DUCHOSAL
C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX